

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (Affilié MSA)							
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : prevsuicide@charentes.msa.fr Tel : 05.46.97.50.50 (ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h)	N°	NATURE	PROCÉDURE	DESSCRIPTIF	CONDITION DES DIFFICULTÉS	QUEL ORGANISME CONTACTER ?	COORDONNÉES
	GUICHET UNIQUE			Orientation des demandes en fonction des besoins			Conseillère départementale aux entreprises en difficulté Tel : 06 09 36 12 12 Secrétariat de la Sous-Préfecture de Cognac Tel : 05 17 20 33 94
	0	CONSEILS	Se rapprocher au préalable de son conseil : expert-comptable, centre de gestion...pour analyser la situation de l'exploitation				
	1	PROCÉDURES AMIABLES PRÉVENTIVES CONFIDENTIELLES	Mandat ad hoc	La Règlement Amiable ou le mandat ad hoc , procédure confidentielle pour conclure un accord avec les principaux créanciers et co-contractants (publics, bancaires – notamment la possibilité de restructurer un PGE –, bailleurs, fournisseurs) avec l'aide d'un négociateur professionnel - administrateur ou mandataire judiciaire - choisi par l'entreprise <i>Mesure TPE (< 11 salariés) : un coût forfaitaire réduit</i>	Absence d'état de cessation des paiements	Tribunal Judiciaire	Standard : 05.45.37.11.00 Demander le Service d'Accueil Général du Tribunal (SAUJ)
			Règlement Amiable Agricole		Absence d'état de cessation des paiements ou cessation des paiements depuis moins de 45 jours	Tribunal Judiciaire	Standard : 05.45.37.11.00 Demander le Service d'Accueil Général du Tribunal (SAUJ)
			CCSF	Possibilité d'octroi de délai de paiement charges fiscales sur 36 mois maximum		DDFIP	Conseillère départementale aux entreprises en difficulté Tel : 06 09 36 12 12 codefi.ccsf16@dgfip.finances.gouv.fr
				Possibilité d'octroi de délai de paiement charges sociales		MSA	internetcontentieux.grprec@charentes.msa.fr combe.marie-agnes@charentes.msa.fr – Tel : 05 46 97 50 38 augereau.sophie@charentes.msa.fr – Tel : 05 46 97 50 46
	1. BIS	MÉDIATION BANCAIRE ET/OU PRISE EN CHARGE PGE	Banque de France	Avec les banques (médiation du crédit) pour obtenir un financement ou, dans le cadre d'une procédure spécifique, accompagner la restructuration des dettes bancaires et notamment du PGE		Banque de France	Contact– Banque de France (correspondant TPE-PME) : tpme16@banque-france.fr Médiation du crédit : mediation.credit.16@banque-france
	2	PRISE EN CHARGE D'ACTIVITÉ PARTIELLE	DDETSPP	Par la prise en charge de l'activité partielle pour les salariés agricole (hors saisonniers) quand l'entreprise est confrontée à une baisse d'activité résultant de circonstance de caractère exceptionnel	Diminution ou suspension d'activité temporaire (conjoncture économique, sinistres...)	DDETSPP	ddetspp-activite-partielle@charente.gouv.fr
		PRISE EN CHARGE D'ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE - « APLD - Rebond »	DDETSPP	Conditions plus avantageuses que l'activité partielle de droit commun en termes de montant de prise en charge et de durée, sous condition de négociation collective dans l'entreprise ou dans la branche, et contre un engagement de maintien dans l'emploi et de formation professionnelle	Diminution ou suspension d'activité durable sans être de nature à compromettre la pérennité de l'entreprise	DDETSPP	ddetspp-activite-partielle@charente.gouv.fr
	3	PROCÉDURES COLLECTIVES	Sauvegarde	La sauvegarde ou le redressement judiciaire pour élaborer, protéger par le gel du passif, un plan de continuation avec apurement du passif avec l'aide d'un administrateur et/ou d'un mandataire judiciaire Mesure TPE (< 20 salariés) : le « traitement de sortie de crise » - un RJ simplifié en 3 mois	Absence d'état de cessation des paiements	Tribunal Judiciaire	Standard : 05.45.37.11.00 Demander le Service d'Accueil Général du Tribunal (SAUJ)
			PTSC – Procédure de traitement de sortie de crise		Cessation des paiements – Le redressement est possible	Tribunal Judiciaire	Standard : 05.45.37.11.00 Demander le Service d'Accueil Général du Tribunal (SAUJ)
			Redressement judiciaire		Cessation des paiements – Le redressement est possible	Tribunal Judiciaire	Standard : 05.45.37.11.00 Demander le Service d'Accueil Général du Tribunal (SAUJ)
			Plan de cession partielle ou totale de l'entreprise		Cessation des paiements – Le redressement est possible	Tribunal Judiciaire	Standard : 05.45.37.11.00 Demander le Service d'Accueil Général du Tribunal (SAUJ)
			Liquidation judiciaire		Cessation des paiements – Le redressement est impossible	Tribunal Judiciaire	Standard : 05.45.37.11.00 Demander le Service d'Accueil Général du Tribunal (SAUJ)
	4	Accompagnemnt cellule Réagir	Réorientation partielle de la production	Audit d'exploitation préalable et proposition d'accompagnement technico-économiques par un conseillet C A	Projets de diversification de productions agricoles	Chambre d'agriculture	reagir@charente.chambagri.fr - 05 45 24 49 59
			Allègement charge sociale MSA	Sur demande expresse auprès de la MSA des Charentes, l'inscription à la cellule Réagir facilite la prise en charge partielle de cotisations sociales MSA (3800€ à 5000€),	Difficultés de Trésorerie		
			Service de remplacement	Remplacer les exploitants agricoles absents de leurs exploitations	maladie / accident / décès / épuisement professionnel, congé maternité / congé paternité		